

VOISINS & VOISINES

Publication gratuite du

**Comité
de Quartier**
Brivazac-Candau

37 avenue de Candau 33600 PESSAC Tél. 05 56 15 32 29 cqbc33@gmail.com

<https://federation-quartiers-pessac.com/les-quartiers/brivazac-candau/>

Rédaction - Mise en Pages: Dominique Burtin - Yvon Bouyer - Jérôme Cieslak - Guéno Julien - Thierry Moisy - Patrick Quatreuil - Frédérique Robert
Publicité: Yvon Bouyer - Thierry Moisy
Impression: ACSD Tirage en 1230 ex.

Mars
2020

121

Le Mot de la Présidente

Voisins & Voisines, c'est avec humilité que je rédige ce premier « mot de la présidente »
En effet, Jean-Paul Messé n'a pas souhaité renouveler sa participation au conseil d'administration du comité de quartier après 18 ans de présence ininterrompue et 12 ans de mandat de président. Il a œuvré pour que cette association grandisse et soit autonome et indépendante. Il a permis que chacun des membres puisse, à sa façon et ses possibilités, être utile et reconnu sans jugement.
Il a su faire confiance et déléguer : c'est ainsi que la commission animation a pu travailler librement, en amont des CA, pour préparer les festivités ; que la trésorière a eu les mains libres pour gérer nos finances en toute confiance ; que Thierry a repris sans trop d'appréhension la rédaction et la mise en pages du Voisins & Voisines.

Monsieur Messé laisse un grand vide mais aussi et surtout une association saine et dynamique. Je tiens ici, au nom de toute l'équipe du conseil d'administration, à le remercier pour son investissement, sa patience et son engagement durant ces 12 années.

Je souhaite aussi remercier : Alban, Charlotte et Gérard pour leur participation au CA des années précédentes et qui n'ont pas renouvelé leur candidature.

Le nouveau conseil d'administration comprend, cette année encore, vingt membres élus lors de notre assemblée générale qui s'est tenue le dimanche 2 février et de laquelle vous avez le résumé dans les pages de ce journal. Nous enregistrons quatre départs et quatre arrivées. Je ne peux que me réjouir de cette dynamique qui persiste d'année en année. Preuve que le comité de quartier vous intéresse et que vous souhaitez le voir poursuivre ses actions.

Une nouvelle année, un désir commun de tisser du lien social, des idées neuves grâce aux nouveaux venus et, en même temps, une continuité des actions. C'est dans cet esprit que je prends la présidence du comité de quartier.

J'ai souhaité ne pas être seule dans cette fonction. Je suis donc épaulée par deux adjoints. Michel Lechanoine qui travaillera le

lien avec la fédération et les autres comités de quartier. Et Hélène Ardouin qui reste chargée des animations et me secondera.

C'est aussi dans une situation particulièrement déstabilisante que je prends les rênes du comité.

Notre journal était pratiquement prêt à partir pour l'imprimerie au moment de l'allocution du président de la république du jeudi 12 mars 20h sur le COVID19.

Depuis il y a eu aussi celle du premier ministre le 14 mars, puis à nouveau celle du président le 16 mars et enfin celle du ministre de l'intérieur le même soir.

Nous sommes donc tous tenus au confinement...

Notre journal sera donc cette fois-ci exclusivement numérique et espérons qu'il sera lu par le plus grand nombre. Chaque voisin qui recevra ce journal pourra le diffuser à ses contacts. Le journal sera présent sur le site de la fédération des comités de quartier de Pessac : federation@federation-quartiers-pessac.com

Les membres du conseil d'administration du comité m'ont fait savoir que le comité devait rester actif et solidaire. Les membres du conseil d'administration sont prêts, dans le respect des consignes gouvernementales, à vous écouter, à vous aider si besoin.

Certains d'entre nous, vont se mobiliser pour mettre en ordre de marche une chaîne de solidarité numérique.

Enfin, cette pandémie a des conséquences sur nos manifestations.

Malheureusement trois d'entre elles ne peuvent se tenir comme prévu. Le vide-grenier est reporté à une date ultérieure, la chasse aux œufs annulée, notre campagne d'adhésions différée dans le temps.

Je vous souhaite à tous de passer ce moment compliqué dans les meilleures conditions, et restez connectés.

Guéno JULIEN

Rapport moral de l'assemblée générale 2020

Chers voisins, chers amis, Voici donc venu le moment de présenter mon dernier rapport moral en tant que président du comité de quartier de Brivazac-Candau. J'essaierai de ne pas prolonger de manière abusive cette dernière tribune, mais il se peut qu'elle soit plus longue qu'habituellement. En effet, dans le dernier numéro de Voisins & Voisines, j'ai déclaré mon souhait de ne pas présenter ma candidature au prochain conseil d'administration et ainsi laisser toute latitude à un nouveau bureau pour définir les orientations futures de notre association. Je reste un habitant de ce quartier et continuerai de suivre avec intérêt l'activité et les manifestations du comité. Au besoin, j'y apporterai mon aide comme le font beaucoup d'habitants, notamment lors du vide-greniers. Il m'a semblé important de prendre cette décision pour ouvrir de nouvelles perspectives à une équipe riche d'expériences et en capacité d'impulser une nouvelle dynamique pour ce quartier. Comme j'ai déjà pu le dire lors du dernier conseil d'administration, je resterai disponible pour toute demande du nouveau bureau dans le respect de la neutralité et de l'indépendance du comité de quartier que nous avons toujours revendiquées. De toute évidence, je souhaite ardemment la poursuite de l'activité de notre association et je crois qu'elle a plus que jamais son intérêt dans une ville telle que Pessac. Peut-être devrait-elle retrouver une place plus importante tant il est nécessaire de travailler collectivement sur tous les dossiers. Dix-huit années au conseil d'administration, douze années à sa présidence avec la volonté de faire vivre ce quartier et de défendre l'intérêt général (le bien commun tel que le définissait un ancien président de la fédération des quartiers de Pessac). C'est actuellement la plus grande durée



à cette fonction. Je n'ai pas vu le temps passer et c'est peut-être bon signe pour ceux qui voudraient entrer dans l'aventure. Il est normal qu'à l'issue de toutes ces années, j'évoque en quelques mots ces

moments de vie collective. Je voudrais d'abord témoigner ma reconnaissance à toutes les personnes qui m'ont entouré pendant toutes ces années et qui ont grandement facilité la mise en œuvre de nos actions. Elles ont été nombreuses ; parfois, certaines ont eu un passage de courte durée, d'autres y restent encore et ont cette volonté constante d'accompagner le fonctionnement de cette association. Cette équipe du conseil d'administration est formidable parce qu'elle garde toujours le souci de bien faire, de bien accueillir, de bien écouter, de bien recevoir. Certes, un président est nécessaire mais seul, il ne peut rien. Il faut un conseil d'administration sur lequel il peut compter. Ce fut toujours le cas dans notre quartier.

Je voudrais aussi remercier tous les habitants du quartier qui ont aussi permis de mener l'ensemble des actions du comité, que ce soit à travers les campagnes d'adhésions, leurs participations aux réunions publiques ou leurs retours sur nos prises de position. Leurs présences régulières à nos manifestations, parfois au-delà de nos espérances, ont ainsi témoigné de la confiance qu'ils nous ont accordée. Le comité de quartier n'est rien sans eux. Ils ont aussi une expertise d'usage qu'ils peuvent partager et ainsi contribuer à enrichir nos points de vue. Notre intention a toujours été celle d'être à l'écoute et de les intégrer dans une vision du devenir du quartier. Qu'il s'agisse des aménagements, de la construction, du cadre de vie plus généralement, notre association a souvent pris appui sur les remontées d'informations de la campagne d'adhésions. Elle reste un élément marquant de ce quartier et constitue à la fois un déploiement important de moyens humains et une source inappréciable d'angles d'analyse sur les problématiques de proximité. D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, ce contact avec les habitants reste très apprécié et attendu. La campagne d'adhésions est aussi un moyen de faire connaître l'association, son fonctionnement et ses actions. C'est souvent l'occasion de sensibiliser de futurs membres au conseil d'administration. Ce fut mon cas en 2002 où je reçus mes deux prédécesseurs qui me firent la présentation du comité de quartier. S'il n'est pas besoin de redire, aux membres du conseil d'administration actuel, l'importance de favoriser le dialogue et la proximité avec les habitants, puisqu'ils le savent aussi bien que moi, parfois mieux même, en



revanche, j'attire l'attention de tous les nouveaux (ou récents) habitants du quartier sur la présence historique des associations de quartiers à Pessac. Certaines plus que centenaires, la nôtre ayant dépassé les quatre-vingts ans, elles ont toutes accompagné la vie des habitants en répondant aux exigences de l'intérêt général et en y exerçant des manifestations propres à rendre les quartiers vivants. C'est unique sur la métropole. La défense de cet intérêt général ne signifie pas le refus de l'évolution de notre cadre de vie, mais le refus d'une absence d'une vision partagée. Tout le monde peut comprendre la nécessité de construire, ne serait-ce que pour loger les générations suivantes. Chacun doit aussi avoir en tête l'impérieuse obligation de limiter l'étalement urbain, cause de l'asphyxie de certains quartiers aux heures de pointe. Toutefois, en matière de construction, la cession d'une propriété où vécu une famille conduit parfois à des projets dont la densification devient peu supportable. Il convient sans doute de rapporter la notion de seuil de densification à d'autres facteurs tels que l'accessibilité et les conditions générales d'insertion du projet dans son environnement. Le « penser global, agir local », cher à Jacques Ellul, peut nous guider dans une pratique concertée de l'urbanisme car tout est lié : constructions, mobilités, activités et nature. Dans les dernières années, sur notre quartier, des projets ont été abandonnés, car trop éloignés de notre identité. D'autres pourraient voir le jour et il nous appartient à tous de maintenir une vigilance à cet endroit. Le comité de quartier actuel dispose de multiples atouts pour mener à bien les actions correspondant aux objectifs associatifs : une équipe, des moyens financiers, des ressources matérielles et surtout des idées. Si l'on ne peut que souhaiter une consolidation du conseil d'administration par l'arrivée de nouveaux membres (car c'est un élément clé du fonctionnement), on peut aussi compter sur la capacité des habitants à se saisir des problématiques

du cadre de vie. La campagne d'adhésions nous le rappelle tous les ans : les échanges lors de nos passages tournent essentiellement autour des sujets de proximité (pour ne pas dire de pas-de-porte). C'est donc bien là que la participation des citoyens trouve son importance : travailler collectivement le bien commun.

Enfin, car il va falloir céder la parole à mes voisins, je voudrais vous remercier tous, ici présents et ceux qui me liront, pour les discussions et les échanges qui m'ont fait avancer. Échanges que je vous invite à poursuivre et à consolider avec les membres du prochain conseil d'administration.

Longue vie au comité et merci, par avance, à ceux qui le feront vivre dans les années qui viennent.



Compte-Rendu de l'AG

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du Dimanche 2 février 2020

Quarante-cinq adhérents étaient présents ou représentés à l'AG ordinaire qui s'est tenue le 2 février 2020.

Au cours de cette réunion, le rapport d'activités et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés. De même, la cotisation a été fixée, à l'unanimité, à 3 €.

Le conseil d'administration (voir composition ci-après) a été élu. Il a enregistré quatre départs et quatre nouveaux membres (Michel Lechanoine, Patrick Quatreuil, Vincent Verbiest et Sébastien Zaragos).

Rappel des sujets évoqués lors de l'AG.

La communication avec la mairie reste un sujet sensible. Le CA rappelle qu'au début du mandat de l'équipe municipale, il s'est prononcé contre la création des secteurs et notamment sur la manière dont ils ont été mis en place. L'idée aurait pu être intéressante mais les conseils de secteurs n'ont pas montré beaucoup d'intérêt.

Notre position reste donc que le maire doit être notre interlocuteur privilégié mais, peut-être devons-nous, à l'avenir, imaginer d'autres moyens de

communication avec la mairie ou la métropole.

Il est également demandé ce qu'en pensent les autres comités de quartier.

Roger Levy, président de la fédération des comités de quartier, pense que, durant les deux premières années du mandat, le maire a cherché à réduire les comités de quartier. Il a ensuite estimé qu'il pouvait être plus fructueux de travailler avec eux. Les relations se sont donc améliorées avec la fédération.

Néanmoins, il pense toujours qu'il est préférable de s'adresser au maire, les secteurs restant plutôt des boîtes à idées.

Roger Levy rappelle également que la fédération travaille sur une charte de la démocratie participative qui doit s'appuyer sur les comités de quartier. Dans le même ordre d'idées, il précise que la fédération a également préparé un questionnaire qui sera adressé aux candidats aux prochaines élections municipales.

Concernant la communication avec les différentes instances, il souligne les difficultés qu'il y a, notamment sur les projets d'urbanisme, à obtenir les documents de travail avant les réunions. De même, il souhaite que la concertation soit accessible à tous : par exemple, les réunions doivent avoir lieu à des heures qui permettent aux travailleurs d'y assister, donc pas en milieu d'après-midi.

Sur de nombreux sujets, l'interlocuteur est maintenant la métropole et non plus la mairie. Pessac ne représentant que 8 % de la population métropolitaine, la communication devient difficile. Il est donc important de se fédérer.

Enfin, le comité est interrogé sur l'augmentation de la population dans le quartier depuis une dizaine d'années. Un point a-t-il été fait ? Effectivement, aucune réflexion n'a été entreprise sur le sujet. C'est certainement une chose à faire. On peut juste souligner la rédaction du livret d'accueil pour les nouveaux habitants.

Débats avec les Elus

DÉBAT AVEC LES ÉLUS suite à L'Assemblée Générale du dimanche 2 février 2020

Le débat commence vers 11 h 15 en présence de Mme Irène Monlun (Adjointe déléguée à la vie associative et

aux jumelages), de messieurs Eric Martin (1er adjoint, délégué à la coordination des politiques de proximité, aux espaces publics et aux déplacements, Conseiller métropolitain), Benoît Grange (adjoint du secteur 2, délégué à l'état-civil, à la citoyenneté, à l'accueil et aux technologies et services numériques), Laurent Desplat (conseiller municipal délégué aux espaces verts, ruraux et forestiers) et Stéphane Mari (adjoint du secteur 1, délégué à la sécurité) et Emmanuel Mages (adjoint délégué à l'éducation et à la jeunesse).

Monsieur Franck Raynal (Maire de Pessac) arrivera avec quelques minutes de retard mais après le début des questions.

Le débat commence directement par les questions de la salle.

Entretien des fossés SNCF

Un riverain se plaint du mauvais entretien du fossé le long de la voie ferrée en dessous du pont de la rue du Bas Brion. Ce fossé qui s'évacue mal est gorgé d'eau avec toutes les nuisances que cela peut engendrer (rats, ragondins, moustiques, ...). Ce riverain a envoyé un mail à SNCF Réseau, à la personne indiquée par « Accueil espaces publics » de la mairie avec une copie à « Accueil espaces publics » de la mairie mais rien ne se passe.

Monsieur Martin répond que la mairie relance régulièrement SNCF Réseau pour l'entretien des abords des voies ferrées. SNCF Réseau répond, parfois tardivement, mais répond toujours.

Véhicules hors gabarit rue du Bas Brion

Ce même riverain interpelle les élus sur le problème fréquent des véhicules hors gabarit qui s'engagent dans la rue du Bas Brion et qui se retrouvent coincés devant le tunnel SNCF.

Il y a bien un panneau, à l'entrée de la rue, qui avertit des limites de passage mais peut-être les conducteurs ne le voient-ils pas ? Il faudrait améliorer sa visibilité et répéter le panneau « gabarit limité » avant le rond-point situé avenue de Candau.

Les représentants de la mairie répondent qu'ils vont étudier le problème.

Microgiratoires sur l'avenue de Candau

Un habitant du quartier signale que beaucoup de cyclistes remontent la rue du Bas Brion en sens interdit alors qu'elle n'est pas en contresens cyclable. Il faudrait les diriger vers la rue des

Chênes ou la rue Chiquet Brion en mettant un panneau de sens interdit à la sortie du tunnel ou rendre la rue du Bas Brion cyclable en contre sens.

Par ailleurs, ce même habitant souhaite revenir sur les trois rond-points / carrefours à sens giratoire de l'avenue de Candau. Les deux premiers, situés au bas de l'avenue sont des carrefours à sens giratoire qui doivent être abordés classiquement en cédant la priorité à droite aux véhicules sur le rond-point. En revanche, le troisième, situé en haut de l'avenue des Echoppes, est un rond-point. En effet, on remarque l'absence de marquage au sol et de panneau « cédez la priorité » sur l'avenue de Candau. Ce sont donc aux véhicules déjà engagés dans le rond-point de s'arrêter à chaque intersection. Pourquoi cette différence de statut qui peut rendre l'intersection Candau / Echoppes dangereuse ?

Les élus répondent que ce sont deux services différents qui ont réalisé les études de ces rond-points / carrefours à sens giratoire. Celui situé en haut de l'avenue des Echoppes correspondant à l'effacement d'un carrefour à feux. Ils étudieront le problème soulevé. Enfin, un problème existe à l'intersection entre l'avenue du rond-point et l'avenue de Brivazac. Les cyclistes qui viennent de l'avenue du Rond-point pour aller vers l'avenue de Brivazac (partie haute qui donne accès au Bois des Roses) sont mis en danger par les véhicules qui descendent l'avenue de Brivazac et qui tournent avenue du Rond-point. Il faudrait mettre du béton au sol pour réaliser une protection durant les trois ou quatre premiers mètres avant la piste cyclable. Les élus voient bien le problème.

Microgiratoire du parc Lavielle

Sur cette question des microgiratoires, comme l'année dernière, plusieurs habitants estiment que les véhicules abordent le microgiratoire situé à l'intersection de l'avenue de Candau et de l'allée du Baron Sarget à des vitesses trop élevées, comme s'il n'existait pas. Ce carrefour est dangereux, d'autant que la visibilité est mauvaise. M. Martin estime que la visibilité n'est pas véritablement le problème. Les relevés de vitesse réalisés à cet endroit n'ont pas démontré de vitesse excessive (une voiture sur vingt, voire sur trente, roule plus vite et une voiture sur cent, très vite). Il rappelle également qu'il y a quelques années, il y avait des stops et que, pour la fluidité, les habitants avaient demandé un giratoire. Peut-être faut-il revenir aux stops ? A l'image de ce qui se fait à Talence, il faudrait que ces stops soient posés sur la voie passante, l'avenue Candau, et non pas comme par le passé, sur les voies

adjacentes.

Passage entre le Bois des Roses et l'avenue de Brivazac

Il est rappelé que beaucoup d'enfants empruntent l'allée entre le Bois des Roses et l'avenue de Brivazac. Pourquoi n'y a-t-il pas de passage piétons en face pour traverser l'avenue ? M. Grange répond que c'est certainement parce que ça n'a jamais été demandé. Ce point doit être étudié.

Busage du Serpent

Un riverain explique que le busage du Serpent n'a pas été réalisé sur la totalité de son parcours laissant à plusieurs endroits des zones marécageuses qui sont aujourd'hui de véritables foyers d'infection du moustique-tigre. Plusieurs demandes ont été faites auprès de la CUB, de Bordeaux Métropole et de la Marie. Un expert de Bordeaux Métropole a constaté une situation qu'il a estimé inacceptable. Il devait faire un rapport mais ce dernier n'a jamais été envoyé. Ce riverain est conscient que des actions sont actuellement menées pour lutter contre le moustique-tigre mais, d'après lui, il faudrait faire des études hydrogéologiques et hydrologiques plus globales de ces cours d'eau.

Avant de répondre, le maire tient à remercier Jean Paul Messé pour ses douze années de présidence du comité de quartier estimant que la démocratie participative est importante. Il revient ensuite à la question. Compte tenu des aléas climatiques avec ces fortes périodes pluvieuses, le maire estime qu'il faut essayer de réparer ce qui a pu être mal réalisé précédemment comme par exemple le busage ou le déplacement du tracé de certains cours d'eau. Lors d'évènements extrêmes, on constate que la nature reprend ses droits. En conséquence, il a été demandé à la direction des eaux de Bordeaux Métropole de faire une étude pour restaurer des trames bleues. Ces trames bleues sont très importantes pour une ville comme Pessac qui est construite sur de l'eau. Cette étude de la direction des eaux de Bordeaux Métropole est en cours et donc pas encore achevée. C'est un service qui prend du temps pour étudier toutes les facettes de chaque problème. La mairie n'a pas encore les conclusions concernant la zone du Serpent près de l'École. En revanche, la mairie vient de recevoir les conclusions concernant la propriété qui jouxte le parc Lavielle. Le maire rappelle que dans un premier temps, un bassin d'étalement a été jugé indispensable pour, dans un second temps, ne plus l'être. La position définitive serait

qu'effectivement le bassin d'étalement n'est pas indispensable mais que la zone est inondable donc inconstructible. En conséquence, sur le terrain situé au 134 avenue de Candau, ne resterait constructible que la partie actuellement construite. Cependant, sur ce point, la mairie est en litige avec Vinci. Dès que le litige sera définitivement réglé, la mairie achètera la partie non constructible du terrain (9/10 du terrain) pour devenir un espace vert public qui complètera le parc Lavielle. Le reste du terrain reste constructible. Une question est posée sur l'entretien du trottoir devant la propriété qui a brûlé. La mairie sollicite cet entretien auprès des propriétaires avec, le cas échéant, une lettre de mise en demeure. Une question est posée pour savoir qui a posé des barrières Vauban entre le parc Lavielle et la propriété. Les élus ne savent pas qui a posé ces barrières mais supposent que c'est pour des raisons de sécurité.

Concernant la question initialement posée, le maire répond que la trame bleue est de la responsabilité de la métropole, la mairie n'ayant plus les compétences techniques. Il suggère au riverain qui l'a interpellé d'appeler la mairie qui le mettra en contact avec les services compétents de la métropole.

Lutte contre les moustiques-tigres

Il est demandé aux élus si la mare du Bois des Roses a été traitée contre les moustiques-tigres. Le maire rappelle que l'EID (Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Atlantique) a cessé ses activités au 31 décembre 2019. Il n'intervient donc plus dans la lutte contre les moustiques-tigres, sujet qui a été repris, depuis le début de l'année, par la métropole. Le service qui a un mois d'existence est encore en structuration. Ses missions seront, d'une part, la lutte larvaire avec identification de l'espèce et traitement ciblé avec des produits sans risque sanitaire et, d'autre part, la sensibilisation et la prévention. Le maire rappelle également que la lutte est l'affaire de chacun. Il faut d'abord identifier les endroits humides. Il reprend ensuite les moyens à mettre en place.

Traitement des vignes

Des habitants s'interrogent sur la nature des produits phytosanitaires utilisés pour le traitement des vignes. Le maire répond qu'il a reçu récemment les propriétaires des vignobles pessacais. Tous sont disposés à donner, aux riverains, les informations sur ces produits de traitement (exclusivement

des fongicides) qu'ils utilisent et à expliquer la manière dont ils les appliquent. Ils ont confirmé travailler également à réduire les quantités. Par ailleurs, le maire précise que les propriétaires des vignobles Pessacais peuvent informer, sur simple demande, les riverains qui le souhaitent sur le moment du traitement par sms.

Survol du quartier par les avions

Une habitante rappelle que le comité de surveillance de l'aéroport de Bordeaux Mérignac a annoncé la révision du plan d'exposition au bruit. Elle rappelle également que les vols nocturnes augmentent toujours. Elle demande comment la mairie se positionne pour défendre ses administrés.

Le maire précise qu'en pourcentage, les vols sur Pessac n'ont pas augmenté mais comme globalement le trafic est en croissance, les nuisances sonores sont plus importantes. Il rappelle que les intérêts des communes limitrophes de l'aéroports sont divergents (Le Haillan et Eyzines).

Par ailleurs, l'aéroport de Bordeaux semble plutôt favorable au projet du doublement de l'actuelle piste principale qui supprimerait la piste secondaire, celle qui provoque le plus de nuisances sonores sur Pessac. La piste secondaire devrait être supprimée pour des raisons de sécurité et pour des raisons économiques.

Cependant, la décision appartient à l'état mais au regard des évolutions attendues, le maire estime plus prudent, sur le plan tactique, de ne pas trop se manifester.

Par ailleurs, comme le souligne Jean Paul Messé, il faudrait éviter la révision du plan d'exposition au bruit qui aujourd'hui affecte peu Pessac. Cette révision pourrait inclure Pessac et donc acter l'utilisation de la piste secondaire. Enfin, le maire n'a aucune idée du temps qu'il faudra pour doubler la piste principale et supprimer l'usage de la piste secondaire.

Projets de constructions sur le quartier

Interrogée sur le sujet, la mairie répond qu'il n'y a aucun projet de construction prévu sur le terrain situé derrière le lotissement Fanning Lafontaine ou sur le triangle de la rue de Sables.

Concernant le terrain situé derrière le lotissement Fanning Lafontaine, il est précisé que depuis le 1er juillet, l'Université est propriétaire de son foncier. Le bornage qui a pu être constaté il y a quelques mois, est certainement lié au fait que l'Université recense ses biens. En tout état de cause, s'il y a des projets de construction, ils concerneront des bâtiments

d'enseignement pas des logements. Il est également rappelé que les travaux pour la construction du nouveau centre de consultation de la clinique mutualiste ont démarré récemment. Certains riverains s'interrogent sur l'absence d'un panneau présentant le projet de construction. Le maire précise que si le projet est légalement consultable en mairie, le panneau n'est pas obligatoire.

Déploiement de la fibre

La mairie est questionnée sur l'état du déploiement de la fibre dans le quartier et notamment certaines bizarreries qui font qu'une propriété peut ne pas être desservie alors que ses deux voisines le sont.

Monsieur Granges répond que c'est la loi qui définit les règles du développement de la fibre. Trois zones ont été définies : très dense, dense, rurale avec chacune leur règle.

Pessac est en zone dense et c'est Orange qui a été désigné pour le déploiement. S'il y a des problèmes de réseau, c'est donc Orange l'interlocuteur.

En revanche, la livraison aux propriétés appartient ensuite aux opérateurs qui passent pas les fils du téléphone.

Plus globalement, monsieur Grange précise que le programme d'installation de la fibre est plutôt en avance sur Pessac.

Eclairage public

La mairie est interpellée sur l'éclairage public qui depuis la tempête de décembre peut s'avérer aléatoire.

Il est répondu qu'il s'agit d'un problème lié aux armoires électriques. Comme ces pannes sont aléatoires, pour être connues et prises en compte par les services compétents, il faut les signaler à la mairie.

Le débat se termine vers 12h30

Nouveau la Librairie Rêves de Mots

La Librairie Rêves de Mots est une librairie jeunesse qui possède un large choix de lectures jeunesse (de bébé à jeune adulte), mais aussi sur le bien-être et les activités en famille (parentalité, cuisine, loisirs créatifs, voyage, couture, jardinage, médecines douces, nutrition, écologie, etc.). On y trouve également des jeux, des kits de loisirs créatifs et des cadeaux. De nombreuses animations sont organisées : ateliers, lectures, rencontres etc. Et le 21/03 : Showcase et séance de dédicace avec l'artiste Eddy La Gooyatsh (dès 5 ans, 15h30).



Librairie Rêves de Mots

Livres - Jeux - Cadeaux
Du mardi au samedi de 10h à 19h
120 avenue Jean Jaurès Pessac
Tel 05 56 57 04 15

@illustrationannelreparot



Venez tester!
Le club est ouvert à tous

NUTRITION

- ^ Evaluation bien-être
- ^ Accompagnement nutritionnel
- ^ Bar à smoothies

COACHING

Rejoignez-nous pour 1h de sport en musique, tous les mardis et jeudis à 19h30.

Hervé et Fátima
Coach bien-être
06 19 04 75 65
06 77 45 76 96

Positive Lifestyle

Club Positive Lifestyle Pessac
35 avenue du Bas Grillon - 33800 PESSAC

Facebook: Positive Lifestyle Pessac
Instagram: bordeauxfittroupe

NUTRITION 80% WORKOUT 20%

Herbalife Nutrition

Archigroup

JF DOSSO
architecte dplg

44, avenue de Candau
Tél. 05 56 46 02 05

"Dès les beaux jours, la marche est de retour"

Stationner sur le trottoir est inutile, coûteux et dangereux.

Contacter les services

Comme indiqué dans le rapport moral et pour ainsi permettre une meilleure prise en compte de vos remarques, nous vous invitons à intervenir directement auprès des services concernés et, en même temps, nous informer de vos interventions en nous mettant en copie.

Pour les problèmes concernant les transports en commun, plusieurs moyens sont à votre disposition

- par courrier à *TBM Service Clients*
10-12, boulevard Antoine Gautier
CS 31211
33082 BORDEAUX CEDEX

- par téléphone pour toute information sur les tarifs, les itinéraires, les horaires :
ALLO TBM au 05 57 57 88 88

Du lundi au samedi, de 07h à 19h et le dimanche de 9h à 19h
soit en remplissant un formulaire sur le site de Bordeaux-métropole dans le bandeau tout en bas de la page d'accueil avec le lien « contacter nos services ».

Pour les problèmes liés au trafic aérien, il est judicieux de contacter le guichet unique (C'est un répondeur, laissez vos coordonnées et messages, il vous rappelle.)

- par téléphone au 05 56 34 50 50
- par courrier à *Aéroport de Bordeaux-Mérignac*
Cédex 40
33700 MERIGNAC

- par courrier électronique à info@bordeaux.aeroport.fr
N'hésitez pas à informer ces services de tout dysfonctionnement ou tout problème : vos remarques doivent être prises en compte. Bien entendu, à chaque prise de contact, pensez aussi à informer le comité de quartier.

la Halle de Pessac
le goût du primeur

du Lundi au Samedi
7h - 20h

Dimanche et Jours fériés
7h - 13h



Stéphane et son équipe vous accueillent dans un espace de 300m². 7 jours/7

43 avenue Jean Jaures - 33600 Pessac
05 56 45 55 39

optim home
immobilier

Un projet d'achat ou de vente ?
Appelez Alban au 06 69 31 85 79



Vous connaissez quelqu'un qui a ce projet, appelez Alban et vous serez récompensé !*

Estimation et Dossier Technique offerts !*

Alban DEREPA
votre conseiller en bonheur immobilier

alban.derepas@optimhome.com
www.derepas.optimhome.com

engagé attentionné connecté

ouvert au bonheur

Modifications de manifestations



Vide - Greniers
Reporté à une date ultérieure
Vide Grenier

BISTROT ROUGE
FORMULE LE MIDI
" à partir de 12€ "

CUISINE DE BISTROT, BAR A VINS, TAPAS

A 5 min



157 AV JEAN JAURES 33600 PESSAC
0 982 401 335
REPAS DE GROUPE, SOIREE A THEME, PRIVATISATION

HALGAND Christophe
COUVREUR - ZINGUEUR
Dépannages - réparations rapides
Tous types de toitures

couverture.halgand@hotmail.com

31, rue des Chênes
33600 PESSAC
06 88 22 27 22

Cycles Mariani
CONCESSIONNAIRE

PEUGEOT MOTOCYCLES
VELO & OXYGEN

27, av. Dr. Nancel Pénard
33600 Pessac
05 56 45 25 20

Mardi à Vendredi :
9h - 12h / 14h - 19h
Samedi :
9h - 12h / 14h - 17h

cyclesmariani@gmail.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE QUARTIER BRIVAZAC CANDAU
ELU(E)S EN ASSEMBLEE GENERALE LE 2 février 2020**

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PORTABLE	adresse mail	Cadre De Vie/ Animations/ Culture	V&V	BUREAU
ALBERNY	Bernadette	5, place du Muguet		06 63 06 44 21	pioupiou1@wanadoo.fr	X		
ARDOUIN	Hélène	7, allée Jacques Brel		06 63 91 73 41	heleneardouin@laposte.net	X		Vice présidente
ARDOUIN	Christophe	7, allée Jacques Brel		06 15 14 22 99		X		
BIGNON	Emmanuelle	26, avenue de Brivazac		06 73 59 68 65	manue.bignon@free.fr	X		Secrétaire adjointe
BONNEU	Marc	4bis, rue Jean Charcot		06 88 98 79 71	marc.bonneu@gmail.com	X		
BOUYER	Dominique	43, avenue de Brivazac	05 56 45 70 54			X		
BOUYER	Yvon	43, avenue de Brivazac	05 56 45 70 54	06 22 79 35 06	yvon.bouyer@neuf.fr	X		
BURTIN	Dominique	37, avenue de Candau	05 56 45 34 86	06 20 56 74 29	dominiqueburtin@wanadoo.fr	X		Secrétaire
CIESLAK	Jérôme	70, allée Georges Brassens		06 83 54 21 44	jeciesla@gmail.com	X		
DANGUY	Astrid	12, av. Fanning Lafontaine		06 33 73 01 07	astrid.danguy@gmail.com	X		
JULIEN	Guéno	36, rue du prof. Esclangon		06 50 68 23 55	guenoj@yahoo.com	X		Présidente
LAFAYE	Nathalie	4, rue Jean Charcot	05 56 45 71 87		ndjp.lafaye@gmail.com	X		
LECHANOINE	Michel	20, rue Georges Brassens		06 44 91 06 47	michellechanoine@sfr.fr	X		Vice président
MOISY	Thierry	48, avenue des Echoppes	05 56 45 49 32	06 70 98 18 95	tmoisy@hotmail.com	X		
QUATREUIL	Patrick	46, avenue du Rond Point	05 56 45 59 37	06 85 89 96 30	pquatreuil@free.fr	X		
ROBERT	Frédérique	120, avenue de Candau	09 54 84 83 84	06 76 86 63 50	seborga1@free.fr	X		Trésorière
SAM	Françoise	28, av. Phénix Haut Brion			f.sam@free.fr	X		
SICAULT	Martine	4bis, rue Jean Charcot	05 56 15 31 01	06 27 37 21 23	eliette.sicault@laposte.net	X		Trésorière adjointe
VERBIEST	Vincent	3, rue Léo Valentin		06 35 39 51 89	v.verbiest@gmail.com	X		
ZARAGOSI	Sébastien	51, avenue des Echoppes			s.zaragosi@gmail.com	X		

Plan du Quartier Brivazac-Candau

Règles de circulation :

Dans le quartier comme ailleurs, il est dangereux et inutile de stationner sur ou à cheval sur le trottoir. Cela empiète sur le territoire des piétons et c'est passible d'une contravention. En dehors de tout marquage de stationnement au sol, celui-ci doit se faire sur la chaussée de façon bi-mensuelle alternée. Le stationnement à cheval est autorisé sur une portion de l'avenue de Candau, et il est impératif de redoubler d'attention en raison de la perte de visibilité.

De plus, il existe dans le quartier des contre-sens cyclables, permettant aux deux-roues non motorisés de circuler dans des rues à sens unique, à l'inverse des automobilistes. De nombreux enfants notamment les empruntent pour se rendre ou revenir de l'école qui se trouve dans notre quartier. Cette pratique nouvelle qui tend à se développer, ne nous est pas toujours familière. La prudence est donc de mise et s'accompagne du respect de la limitation de vitesse.



 Point de collecte du verre

 Ligne B du Tram

 Arrêt de bus

 Boîtes aux Lettres

Ramassage des Ordures Ménagères :

- Bac gris : déchets génériques : lundi et jeudi matin
 - Bac vert : tri recyclable : mercredi matin
 - Bac rouge : déchets végétaux (voir calendrier des collectes)
- Il est par ailleurs rappelé que les bacs ne doivent pas séjourner sur les trottoirs, mais être déposés et rentrés au plus proche de la collecte. Il en va du respect de chacun, notamment des piétons qui ont vocation à marcher sur les trottoirs.
- Déchets verts : sur inscription. Renseignements à la mairie.

Les conteneurs à verre reçoivent les bouteilles en verre recyclable. Les couvercles et les cartons de transport ne doivent pas rester sur place et sont à jeter dans votre container gris. Merci d'y penser au prochain voyage